

L'Etat d'urgence sanitaire

Par **Darrew**, le **31/12/2020** à **11:07**

Bonjour,

Dans le cadre d'un exposé sur la protection des libertés face à la pandémie de covid 19, je dois trouver ce qui permet au président de limiter nos libertés en tant de crise.

Pour l'instant, j'ai trouvé :

- L'Etat d'urgence sanitaire prévu par la loi de 1955
- l'article 16
- le code de la santé
- l'etat d'exception

Je ne sais pas si tout rentre en jeu et ce dont s'est servi le président ...

merci d'avance,